

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 NOVEMBRE 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 37

Tous les délégués, sauf

MM. WAGNER, HAAS, SIBLER, qui étaient représentés respectivement par
MM. BRUCKER, VOGEL, ROTH.

MM. STEINER, HERRLE, Mme HITTLER, MM. SUSS, PREVOT, BABILON,
ZINCK, RICHERT, Mme GESANG, M. KLIPFEL, -excusés- M. AMRHEIN

DEL. N° 136/2002

OBJET : BANQUE DE MATERIEL : FIXATION CAUTION

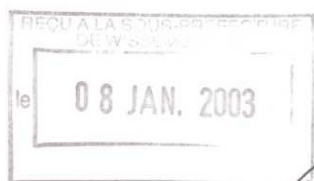
- VU la délibération en date du 09.03.1998 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Bureau,
- VU la délibération du Bureau du Conseil Communautaire en date du 22.05.2000 par laquelle il a été décidé l'acquisition de garnitures de fête pour la banque de matériel,
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2002 fixant les participations pour mise à disposition de matériel,
- VU l'avis du Bureau en date du 12 novembre 2002,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ***De fixer à 60 € la caution par lot de garnitures de fête mises à disposition***

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 12 décembre 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL